



Assemblée des Premières Nations

# ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS

## RAPPORT D'ENQUÊTE EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

28 JUIN 2023 – VIRTUELLE

## GUIDE D'INSCRIPTION

Pour faciliter la tenue de l'Assemblée extraordinaire des Chefs (AEC) sur le rapport d'enquête concernant les ressources humaines, l'APN utilisera la plateforme Zoom, conformément à la charte et aux règlements de l'organisation. L'APN encourage les Chefs, les mandataires et les techniciens à télécharger la dernière version de [Zoom](#) avant la rencontre.

Les Chefs et les mandataires disposeront d'une salle Zoom privée. Les techniciens disposeront d'une salle Zoom réservée à la visualisation du webinaire, disponible en anglais et en français.

### COMMENT S'INSCRIRE

Seuls les Chefs, les mandataires enregistrés et les techniciens peuvent s'inscrire pour participer à cette Assemblée. Cette Assemblée est virtuelle et l'accès à un ordinateur avec internet à haut débit est nécessaire. Aucun frais d'inscription n'est requis.

Veillez garder à l'esprit les points suivants :

1. Le vote par Zoom sera utilisé pour voter sur les motions de procédure :
  - a. Approuver et adopter l'ordre du jour.
  - b. Approuver et adopter les règles de procédure.
2. Tous les autres votes seront effectués à l'aide de Simple Vote.
3. Les Chefs et les mandataires inscrits recevront avant l'AEC un courriel de Simple Vote contenant leur NIP pour voter.
4. Pour voter en tant que Chef ou mandataire inscrit, vous aurez besoin de votre numéro de carte de statut (ou équivalent) et de votre NIP.
5. Il est recommandé de s'inscrire à l'avance afin que les votes soient correctement enregistrés.

*Pour des raisons de sécurité, n'envoyez PAS de pièce d'identité avec photo par courrier électronique. Téléversez plutôt vos documents par le biais de notre système d'inscription en ligne ou contactez [registration@afn.ca](mailto:registration@afn.ca) pour obtenir de l'aide.*

### MEMBRES VOTANTS (CHEFS ET MANDATAIRES)

1. Cliquez sur le lien suivant pour commencer la procédure d'inscription : [Lien pour l'inscription à l'AEC.](#)
2. Vous devrez téléverser une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement au cours de la procédure d'inscription.
3. Indiquez votre numéro de carte de statut (ou équivalent), votre adresse électronique et votre numéro de téléphone. Ces informations sont nécessaires à des fins d'authentification pendant l'Assemblée extraordinaire des Chefs.
4. Les mandataires doivent téléverser une lettre de procuration signée par le Chef. Vous pouvez télécharger le modèle de lettre de procuration à cette fin.
5. Avant l'AEC, les Chefs et les mandataires recevront par courrier électronique un lien Zoom privé. Ce lien est exclusivement réservé aux Chefs et aux mandataires et leur permettra d'accéder à l'assemblée.

## INVITÉS D'HONNEUR

*Une personne peut s'inscrire en tant qu'invité d'honneur si elle a été officiellement invitée à la session par la Cheffe nationale, le Comité exécutif, un Chef ou mandataire à des fins d'assistance technique. Un code d'accès est nécessaire pour compléter le processus d'inscription. Les Chefs et les mandataires ont reçu les codes d'accès à fournir à leurs invités. Si vous n'avez pas reçu votre code d'accès, veuillez contacter votre Chef ou mandataire.*

1. Utilisez ce lien pour vous inscrire : [Lien pour l'inscription à l'AEC.](#)
2. Vous serez invité à saisir le code qui vous a été communiqué par votre Chef ou mandataire. Ce code est utilisé à des fins d'authentification pendant l'assemblée extraordinaire des Chefs.
3. Saisissez le code fourni par votre Chef, mandataire ou représentant à des fins d'authentification pendant l'assemblée extraordinaire des Chefs.
4. Avant l'AEC, vous recevrez par courriel un lien vers le webinaire Zoom, pour visionnage uniquement.

Si vous n'avez pas reçu de courriel ou avez du mal à trouver votre code, veuillez communiquer avec votre Chef ou mandataire.